

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 décembre 2023

II. Approbation de la campagne d'emploi des personnels BIATSS 2024

VU l'avis du Comité Social d'Administration en date du 27 novembre 2023 ;

La campagne d'emplois BIATSS 2024 est présentée en annexe.

Le Conseil d'administration approuve la liste des postes ouverts au concours 2024 dans le cadre de la campagne d'emploi des personnels BIATSS.

| | |
|------------------------------|----|
| Effectif Statutaire : | 36 |
| Membres en exercice : | 36 |

| | |
|-----------------------|---------|
| Quorum : | atteint |
| Membres présents : | 21 |
| Membres représentés : | 7 |
| Total : | 28 |

Décompte des votes :

| | |
|-------------------------|----|
| Abstentions : | 3 |
| Votants : | 25 |
| Blancs ou nuls : | - |

| | |
|-----------------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 25 |
| Pour : | 18 |
| Contre : | 7 |

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 19/12/2023

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Campagne d'emplois BIATSS 2024

La campagne d'emplois 2024 proposée s'inscrit dans le contexte suivant :

Une construction budgétaire pour 2024 marquée par :

- Une compensation partielle des augmentations salariales décidées par l'Etat limitée à 50% des dépenses relatives aux personnels sous plafond 1 ;
- L'obligation de maîtriser l'évolution de la masse salariale tout en prenant en compte la revalorisation du régime indemnitaire et celle prévue des grilles de rémunération des personnels contractuels ainsi que la mise en œuvre d'une politique de cédésation ;
- Une difficulté à pourvoir les postes ouverts au recrutement en raison d'un contexte concurrentiel et d'un manque de candidats sur certains métiers ;

Deux départs en retraite confirmés à date qui font l'objet de remplacement : pour l'un, à l'identique, pour l'autre, par un rehaussement de C en B.

| Départs en retraite |
|--|
| Gestionnaire administrative – ATRF – SAJ (départ 01/05/2024) |
| Responsable Scolarité - TECH - IUT 18 (départ 01/01/2024) |

La campagne d'emplois 2024 a été lancée le 5 juillet 2023 auprès des composantes, laboratoires et directions et services centraux et communs. Les dernières demandes ont été remontées courant octobre 2023.

Les demandes s'établissent au nombre de 26 pour les composantes, 11 pour les laboratoires et 35 pour les directions et services centraux. Elles portent essentiellement sur des besoins de créations d'emplois ou de transformation d'emplois.

Les orientations de la campagne d'emplois BIATSS pour 2024 :

- Le maintien du potentiel humain de l'établissement caractérisé par un fort taux de titulaires avec le remplacement ou le redéploiement des postes à la suite des départs à la retraite (hors médecine) ;
- La création de postes pour renforcer le département de formation médicale et l'accompagnement de la création de l'UFR de médecine ;

- La création et la transformation de postes pour répondre aux besoins pérennes et aux évolutions organisationnelles en cours ou exprimés par les laboratoires, les composantes et les services ;
- Le rehaussement de postes pour des composantes, laboratoires et services pour suivre la montée en compétences des emplois/missions ;
- La poursuite de l'ouverture de concours non affectés pour offrir des opportunités de titularisation et d'avancement, en plus de celles offertes par la mise en œuvre des mesures de la Loi de Programmation de la Recherche et plus particulièrement des repyramidages ;
- Une réflexion en cours sur le traitement des renouvellements de CDD et la politique de Cédésiation ;
- La poursuite du recrutement d'apprentis pour constituer un vivier et un continuum dans une logique de GPEEC ;
- La poursuite d'une politique d'emplois de personnels en situation de handicap ;

Les créations et transformations de postes :

| Créations 2024 – Médecine |
|---|
| Un IGE Ingénieur pédagogique expert en simulation |
| Un IGE Charges des Affaires Juridiques Médecine et RH - DRH |
| Un TECH Responsable service financier ou responsable services des moyens pédagogiques |
| Un TECH gestionnaire scolarité - responsable des 1er et 2ème cycles |

| Créations 2024 – Hors Médecine |
|---|
| Un IGE chargé de l'édition des corpus numériques – Laboratoires LLSH |
| Un IGR Responsable animalerie – Formation/Recherche, APRI |
| Un Catégorie C gestionnaire de scolarité - CDD sur Ressources Propres - UFR DEG |
| Un TECH gestionnaire écoles doctorales – APRI |
| Un ASI Gestionnaire opérations immobilières – Direction du Patrimoine |
| Un TECH « Brigade » Appui aux structures - DRH |

| Transformations 2024 - Hors Médecine |
|--|
| Transformation d'un poste d'Ingénieur expert en ingénierie des SI catégorie A (IGR) en études et réalisations en mécanique (ASI) – Laboratoire LPC2E |
| Transformation d'un poste de préparateur de laboratoire catégorie (ATRF) en poste de catégorie B (TECH) – Laboratoire ICMN |
| Rehaussement d'un poste d'adjoint administratif (équ ATRF) en poste de catégorie B (TECH) – SAJ |

| Créations 2023 - Hors Médecine |
|---|
| Un IGE/AAE/APAE Responsable de la Mission Développement Durable et Responsabilité Sociétale - DGS (CSA du 12/06/23) |

Les postes ouverts au concours 2024 :

Il est proposé l'ouverture de **9 concours** pour offrir aux personnels BIATSS des perspectives de titularisation ou d'avancement.

L'option retenue pour la plupart des postes est d'ouvrir des concours non affectés pour offrir diverses possibilités de promotion ou de titularisation des agents.

Les lauréats du recrutement sans concours de catégorie C pourront rester affectés sur leur poste. En revanche, pour les concours de catégorie A et B, sauf cas avéré de distorsion fonctionnelle, les lauréats des concours devront effectuer une mobilité au sein de l'établissement.

Enfin, il est proposé qu'un des 9 postes ouverts soit réservé BOE.

| 9 postes ouverts au concours / titularisation | | | | | | |
|---|--------|-----|--|--------|----------------------------|--------------------|
| Catégorie | Corps | BAP | Emploi type | Nombre | Domaines métiers | Composante/service |
| A (2 postes) | IGR | E | Chefferie de projets | 1 | Système d'information | DSI |
| | IGE | J | Chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage | 1 | Administration et pilotage | Non affecté |
| B (4 postes) | TECH | E | Technicien exploitation, assistance & traitement information | 1 | Système d'information | Non affecté |
| | TECH | J | Technicien en gestion administrative | 1 | Administration et pilotage | Non affecté |
| | SAENES | J | SAENES | 1 | Administration et pilotage | Non affecté |
| | TECH | J | Gestionnaire financier et comptable | 1 | Administration et pilotage | Non affecté |
| C (3 postes) | ATRF | J | Sans concours dont 1 BOE | 3 | Administration et pilotage | Non affectés |